

**LETTRE D'ENTENTE E-8 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE
UQAR-SPPUQAR 2009-2014 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Lettre d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski, d'une part, et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski, d'autre part.

ATTENDU que la convention collective intervenue entre les parties le 31 mai 2010 est expirée depuis le 31 mai 2014 (la « Convention collective 2009-2014 »);

ATTENDU que les parties ont ensuite entrepris des négociations en vue du renouvellement de la Convention collective 2009-2014;

ATTENDU que le SPPUQAR a proposé à l'UQAR de maintenir le *statu quo* de la Convention collective 2009-2014 jusqu'au 31 décembre 2016, proposition que l'UQAR a acceptée;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention collective 2009-2014 est renouvelée pour la période débutant le jour de la signature de cette lettre d'entente et se terminant le 31 décembre 2016 en y faisant les adaptations nécessaires notamment au paragraphe 2.01 dont la première phrase est modifiée par la suivante : *La présente convention collective entre en vigueur le jour de la signature de l'entente prévoyant le renouvellement de la Convention collective intervenue le 31 mai 2010 et le demeure jusqu'au 31 décembre 2016.* (la Convention collective 2014-2016);
2. La Convention 2014-2016 comprend ainsi toutes les dispositions de la Convention collective 2009-2014, sauf celles dont l'objet est accompli, incluant les modifications et lettres d'entente intervenues pendant la durée de la Convention collective 2009-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ lors de l'assemblée générale statutaire du 15 avril 2015.

Signée le 7 mai 2015.